

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 SG 150 - Approbation du principe de conventions de mécénat pour le séminaire international « Gouverner la métropole : innovations et fabrique de l'identité métropolitaine » et autorisation à M. le Maire de Paris de signer lesdites conventions.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation d'approuver le principe de conventions de mécénat pour le séminaire international « Gouverner la métropole : innovations et fabrique de l'identité métropolitaine » et à signer lesdites conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mécénat avec Bouygues Construction.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mécénat avec Electricité de France.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mécénat avec Nexity.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mécénat avec Veolia Environnement.

Article 5 : Une recette de même montant sera inscrite au chapitre 77, nature 7788, rubrique V0207 du budget municipal de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants.

Article 6 : M. le Maire de Paris est autorisé à imputer ces sommes au budget de fonctionnement, chapitre 011, nature 6185, Fond 020, CFi : 02-05, Fonction : V0207.